

# Cadre d'évaluation des apprentissages

## Musique

Enseignement secondaire  
1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| <b>Introduction</b>                     | 3 |
| <b>Créer des œuvres musicales</b>       |   |
| <b>Interpréter des œuvres musicales</b> | 4 |
| <b>Apprécier des œuvres musicales</b>   | 4 |
| <b>Annexe I</b>                         | 5 |
| <b>Annexe II</b>                        | 5 |

### **Droits de reproduction**

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu, le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction. Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante : [ [www7.mels.gouv.qc.ca/dc/evaluation/](http://www7.mels.gouv.qc.ca/dc/evaluation/) ]

# Cadre d'évaluation des apprentissages

## Introduction

À la suite des nouvelles orientations en évaluation annoncées par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le régime pédagogique a été modifié et prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'évaluation s'appuiera sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages*. Ce dernier fournit, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats des élèves, qui seront transmis à l'intérieur du bulletin unique.

## Place des connaissances dans l'évaluation

Les connaissances sont au cœur des apprentissages des élèves car elles sont à la base même des disciplines enseignées à l'école. Elles offrent aux élèves les moyens de réfléchir et de comprendre le monde. C'est par les connaissances, point de départ des apprentissages, puis par les liens qui les unissent, que les élèves développent leur compréhension des notions simples et plus complexes. Elles doivent donc être solidement acquises, comprises, appliquées et mobilisées. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.

## Structure des cadres d'évaluation

Pour chaque discipline, le cadre d'évaluation définit les critères sur lesquels les résultats des élèves doivent s'appuyer. Ces critères d'évaluation découlent de ceux du Programme de formation.

Le cadre d'évaluation indique les pondérations permettant de constituer les résultats disciplinaires transmis à l'intérieur des bulletins. Il est conçu de façon à établir des liens directs, le cas échéant, avec les documents sur la progression des apprentissages qui fournissent des précisions sur les connaissances propres à chaque discipline du Programme de formation.

## Rôle de l'enseignant en évaluation

La Loi sur l'instruction publique donne à l'enseignant le droit de *choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés* (article 19). Il appartient donc à l'enseignant de choisir les moyens pour évaluer les apprentissages des élèves.



**Cette flèche** indique que l'évaluation des apprentissages s'effectue dans un processus d'aller-retour entre l'acquisition des connaissances propres à une discipline et la compréhension, l'application ainsi que la mobilisation de celles-ci. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.

Les connaissances sont évaluées aux moments choisis par l'enseignant, qui détermine l'importance à accorder, dans le résultat de l'élève, aux différentes dimensions à évaluer.

### Créer des œuvres musicales

70 %

### Interpréter des œuvres musicales

#### Évaluation des apprentissages

##### Critères d'évaluation<sup>1</sup>



- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Règles relatives à la musique d'ensemble</li> <li>■ Procédés de composition</li> <li>■ Moyens sonores, techniques</li> <li>■ Médias, outils, techniques (2<sup>e</sup> cycle)</li> <li>■ Concepts et notions</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Efficacité de l'utilisation des connaissances liées au langage musical</li> <li>■ Efficacité de l'utilisation des connaissances liées aux éléments de techniques</li> <li>■ Cohérence de l'organisation des éléments</li> <li>■ Authenticité de la production</li> <li>■ Respect des caractéristiques de l'œuvre</li> <li>■ Justesse du retour réflexif*</li> </ul> |
|--|--|



\* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

### Apprécier des œuvres musicales

30 %

#### Évaluation des apprentissages

##### Critères d'évaluation<sup>2</sup>



- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Règles relatives à la musique d'ensemble</li> <li>■ Procédés de composition</li> <li>■ Moyens sonores, techniques</li> <li>■ Médias, outils, techniques (2<sup>e</sup> cycle)</li> <li>■ Concepts et notions</li> <li>■ Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pertinence de l'appréciation</li> </ul> |
|---|--|



## Annexe I

### Éléments favorisant la compréhension des critères

|   |  |
|---|--|
| <b>Efficacité de l'utilisation des connaissances liées au langage musical</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Pertinence des éléments du langage musical</li><li>■ Représentation graphique des créations</li><li>■ Recours à des stratégies de déchiffrage et de mémorisation dans les interprétations</li></ul>                              |
| <b>Efficacité de l'utilisation des connaissances liées aux éléments de techniques</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Pertinence des éléments de technique vocale ou instrumentale (moyens sonores)</li></ul>  |
| <b>Cohérence de l'organisation des éléments</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Mise en forme des éléments du langage musical et des idées</li><li>■ Utilisation d'un procédé de composition en fonction de l'intention de création</li><li>■ Relation entre la production et la proposition de départ</li></ul> |
| <b>Authenticité de la production</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Absence de clichés</li><li>■ Présence d'éléments originaux</li></ul>   |
| <b>Respect des caractéristiques de l'œuvre</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Application des règles relatives à la musique d'ensemble</li><li>■ Présence d'éléments liés au caractère expressif de l'œuvre</li></ul>  |
| <b>Justesse du retour réflexif*</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Description des apprentissages réalisés</li><li>■ Description des étapes importantes de la démarche</li></ul>  |
| * Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins. |  |

## Annexe II

### Éléments favorisant la compréhension du critère

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Pertinence de l'appréciation</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Appréciation fondée sur des éléments pertinents :<ul style="list-style-type: none"><li>■ liens entre des aspects de l'œuvre et des effets ressentis</li><li>■ liens entre des aspects de l'œuvre et des aspects socioculturels et historiques</li></ul></li><li>■ Utilisation appropriée du vocabulaire disciplinaire</li></ul> |
|-------------------------------------|---|

1. Les éléments ciblés par le critère de maîtrise des connaissances se trouvent dans la progression des apprentissages. Les éléments favorisant la compréhension des autres critères sont présentés à l'annexe I.
2. Les éléments ciblés par le critère de maîtrise des connaissances se trouvent dans la progression des apprentissages. Les éléments favorisant la compréhension du critère de pertinence de l'appréciation sont présentés à l'annexe II.